

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF372

présenté par

M. Daniel, Mme Bureau-Bonnard, Mme O'Petit, M. Haury, Mme Kerbarh et Mme Krimi

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.